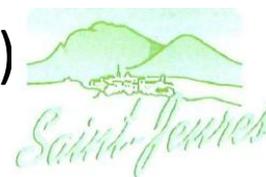




Commune de Saint-Jeures (43)



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5b

MÉMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 5 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

Révisions et modifications :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. EXPLOITATION DU SERVICE

La gestion de l'eau potable est assurée d'une part par la commune, en régie, et d'autre part par le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux (SIPEP) en délégation.

Le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'YSSINGEAUX (SIPEP) est la collectivité gérant l'eau potable au niveau de la production pour les communes participantes. Il regroupe les communes d'Yssingaux, St Jeures, Beaux, Bessamorel, Retournac, Saint Maurice de Lignon, Le Mazet Saint Voy et Saint Julien du Pinet.

Le syndicat a pour objet la production d'eau potable qui comprend le prélèvement d'eau brute, le traitement de cette eau en vue d'obtenir une eau conforme aux normes nationales et européennes en vigueur en matière de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine et son acheminement vers les réservoirs principaux ou les points de livraisons des unités de distribution des communes adhérentes, qui peuvent par ailleurs, conserver leurs dispositifs propres de production, à condition de ne pas altérer la qualité de l'eau de distribution destinée à la consommation humaine.

Le service est exploité en délégation à Véolia Eaux, dans le cadre d'un contrat de DSP prenant effet le 1/01/2016 et s'achevant le 31/12/2028.

Le Syndicat intercommunal de production d'eau potable (SIPEP) exploite quant à lui l'usine de potabilisation des eaux du barrage de la Chapelette située aux environs du village de Versilhac, ainsi que l'unité de traitement de La Fayette recevant les eaux des captages des sources du Meygal appartenant à la commune d'Yssingaux.

2. RESSOURCE

L'eau consommée à Saint-Jeures provient des sources du Lizieux en priorité puis du réseau du SIPEP si besoin.

Le SIPEP fournit chaque année 1 million de m³ d'eau à environ 17 500 habitants. Entre 75 et 80% de l'eau consommée provient des sources du Meygal, le reste est apporté par l'usine de Versillac qui s'approvisionne dans le Lignon.

Certaines ressources et ouvrage de la commune sont partagées avec les communes voisines :

- Les sources « Neuf Sources » et « Eaux bas » sont localisées sur la commune d'Araules, avec qui Saint-Jeures partage l'exploitation de ces sources ;
- Le village de Saint-Jeures est desservi par le réservoir de Chiraud qui est situé sur la commune du Mazet-Saint-Voy ;
- Une partie de l'eau de la commune provient d'une canalisation du SIPEP comme mentionné plus haut ;
- Le réseau de distribution d'eau potable de la commune dessert deux villages de la commune d'Yssingaux (Vareillettes et Bérard) et une habitation de la commune de Tence (Fourezon).

3. DESCRIPTIF DU RÉSEAU

Le réseau communal se composé de trois unités de distribution ramifiées :

- UDI de Chiraud-Saint-Jeures : composée de deux captages (La Vialette, à Saint-Jeures, et La Bataille, à Araules) et d'un réservoir (de Chiraud, à Mazet-Saint-Voy).
- UDI de Freycenet ; composée de deux captages (La Vialette, à Saint-Jeures, et Couquet 1) et d'un réservoir (Freycenet).
- UDI de Saint-Jeures : composée de deux captages (Neuf Sources, à Araules, les Eaux Bas, à Araules également) et de deux réservoirs (de Changeas, et de Fauritte en Cascade).

Les sources captées sont les suivantes :

Source	Exploitant	UDI	Situation administrative	Observation
La Vialette	Communes de Saint-Jeures et Mazet-Saint-Voy	Chiraud-Saint-Jeures Freycenet	Avis hydrogéologue du 08/11/1963 DUP du 01/12/1965	Captage principal des deux UDI
Couquet 1	Commune de Saint-Jeures	Freycenet	Avis hydrogéologue du 08/11/1963 DUP du 01/12/1965	Captage complémentaire à Freycenet
Neuf Sources	Communes de Saint-Jeures et Araules	Saint-Jeures	Avis hydrogéologue du 14/02/1998 DUP du 20/10/1999	Captage amont
Eaux Bas	Commune de Saint-Jeures	Saint-Jeures	Avis hydrogéologue du 09/07/1941	Captage aval situé à 65m de la chambre de jonction des captages

Selon le dernier bilan communiqué par l'Agence Régionale de Santé, en 2023, l'eau distribuée est de bonne qualité, le taux de conformité de l'eau est de 100%.

Selon le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux (SIPEP) de 2023, le rendement du réseau de distribution est de 100% en 2023.

L'indice linéaire de pertes en réseau, indicateur de la performance hydraulique du réseau est de 3,5 m³/km/jour en 2020.

Il n'y a pas de problème d'alimentation en eau potable à l'échelle de la commune et du syndicat.

Le linéaire total de réseau d'adduction potable, sur la commune représente 108 km hors branchements en 2015. Les canalisations sont en fonte, en PEHD et en PVC.

4. SITUATION FUTURE

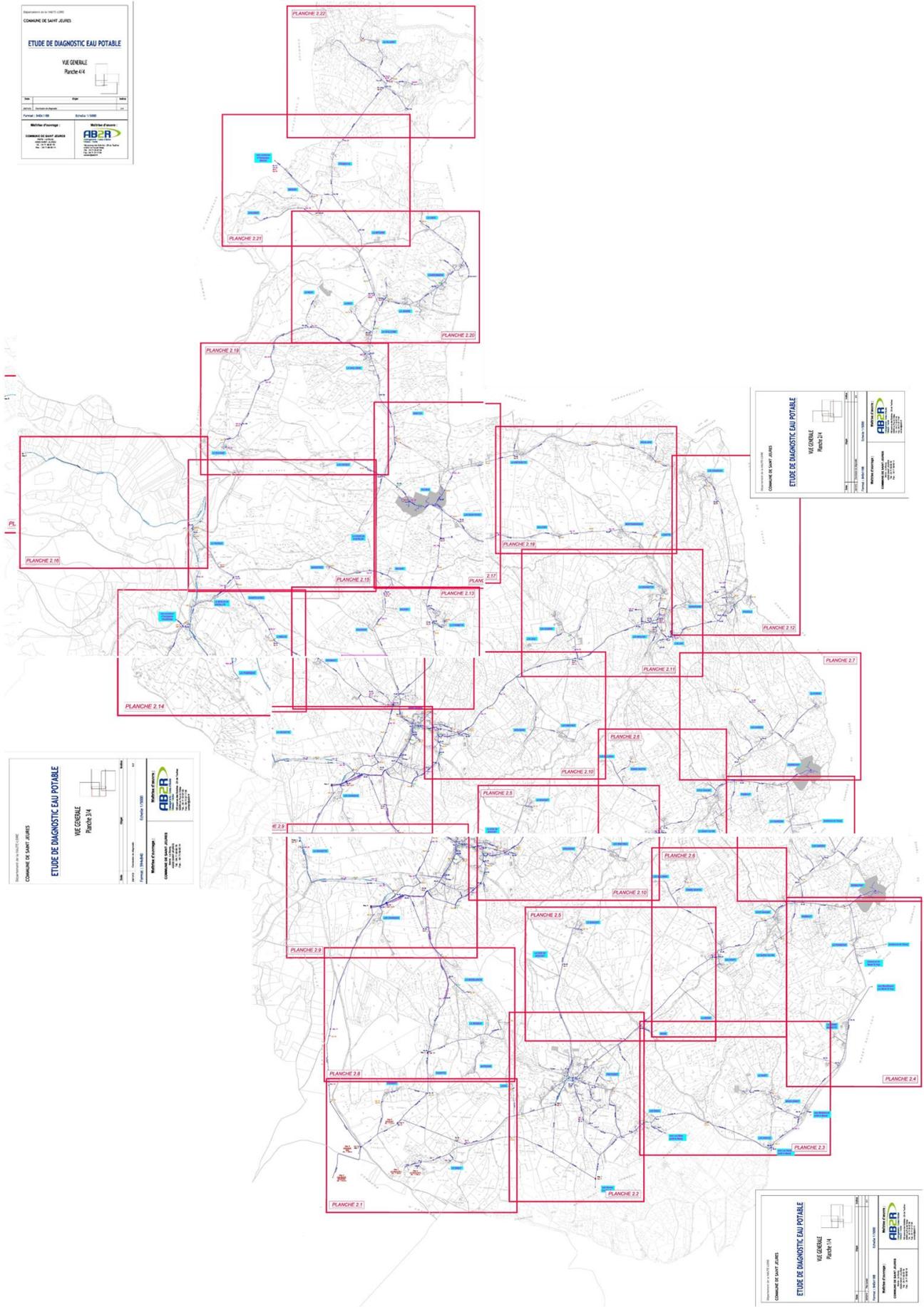
Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec sa place au sein de l'armature territoriale. Le développement projeté n'engendre que peu d'extensions de réseaux qui sont prises en compte avec un classement avec une urbanisation future.

Le réseau est composé d'un réseau principal et de plusieurs annexes desservant l'ensemble du bourg et les hameaux. Le plan du réseau d'eau potable est joint dans les annexes du PLU et sur la carte suivante.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable.

Les zones concernées par les OAP sont desservies ou situées à proximité des réseaux ne nécessitant pas de cout important.

Les bâtiments pouvant changer de destination pour création d'un nouveau logement sont majoritairement déjà alimentés par un branchement ou se situent à proximité immédiate d'une conduite d'eau potable.



DÉFENSE INCENDIE

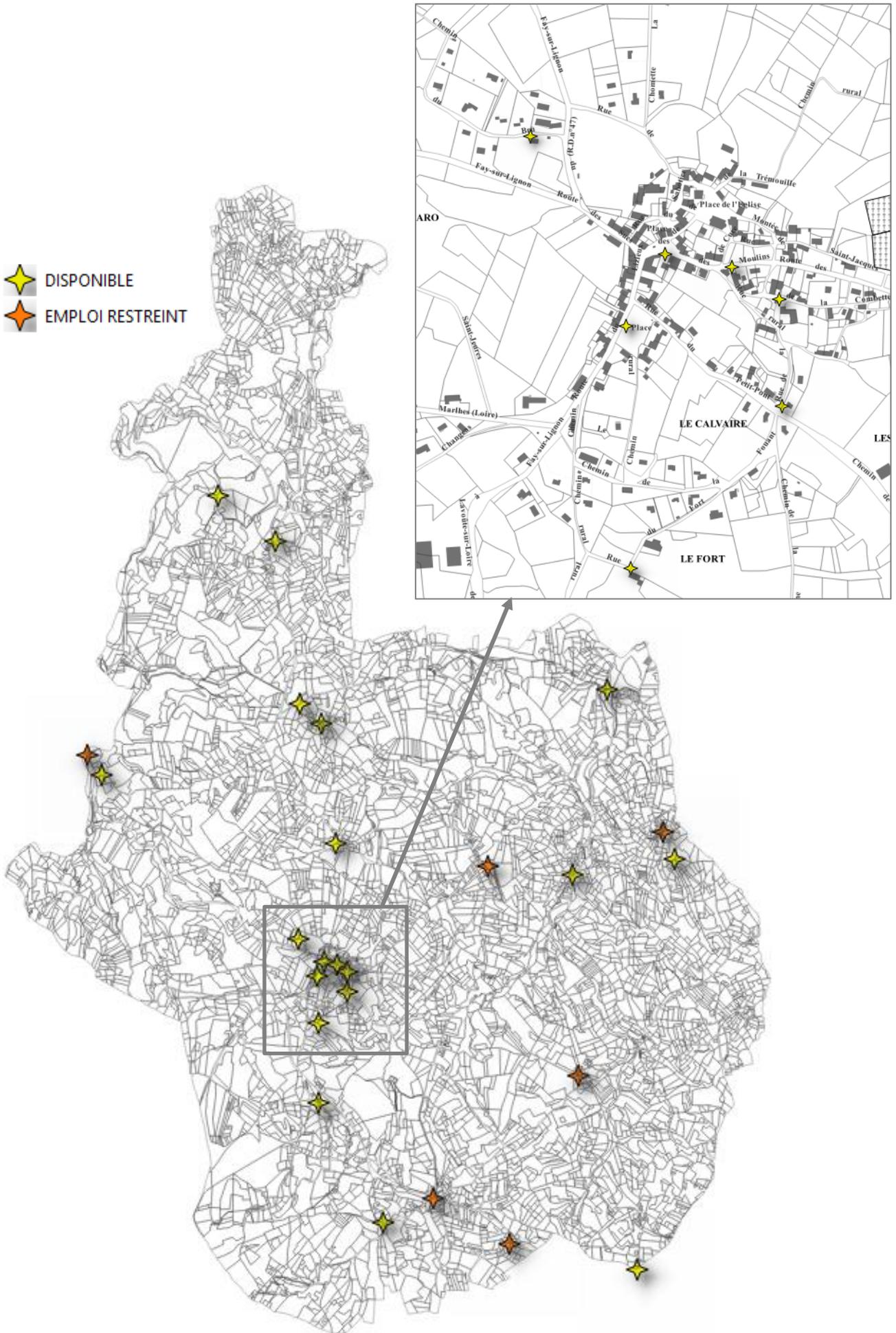
Sur les 29 poteaux incendies recensés par le SDIS en 2022 :

- 23 poteaux incendie sont disponibles ;
- 6 poteaux incendie sont à emploi restreint.

SITUATION	PRECISIONS	Q1BAR	P_60M3H	CAPRESERVE	ETAT_START
Le Bourg	Devant le gîte L'Hirondelle	34	0		DISPONIBLE
Le Bourg	Place Du Fougal	22	0		DISPONIBLE
Le Bourg	A 150 m à l'est du croisement avec la D7	28	0		DISPONIBLE
Pélinac	Au nord ouest du bourg	32	0		DISPONIBLE
La Chomette	A l'entrée est du village	60	0		DISPONIBLE
ZA La Bourlaratte	Face aux établissements IES Sud Est Dépôt	59	0		DISPONIBLE
Pélinac	Au centre du village	34	0		DISPONIBLE
Laval		0	0		DISPONIBLE
Freycenet De Saint Jeures	Face au Temple	14	0		EMPLOI RESTREINT
Les Augiers	A côté de l'abreuvoir	0	0		EMPLOI RESTREINT
Salcrupt	En face du château	18	0		EMPLOI RESTREINT
Lotissement Les Bises		33	0		EMPLOI RESTREINT
Le Fraysse	Dans le parc du château	0	0		DISPONIBLE
Pont Du Fraysse	Retenue d'eau du moulin	0	0		EMPLOI RESTREINT
Pouzols	Coté Sud du lavoir	0	0		EMPLOI RESTREINT
Pouzols	Au sud est du village	0	0		DISPONIBLE
La Gaillarde	Sortie nord du village direction D103	39	0		DISPONIBLE
Les Bouix		0	0		DISPONIBLE
Les Hostes		30	0		DISPONIBLE
Les Moulins	Au sud du village - Rivière Le Mousse	0	0		DISPONIBLE
Châteaux	Sur le tablier du pont en aval - Rivière Le Mousse	0	0		DISPONIBLE
Le Bourg	Au sud est du Bourg	53	0		DISPONIBLE
Le Fort		72	0		DISPONIBLE
Le Bourg	Angle Rue De La Fouant	51	0		DISPONIBLE
Le Bru	Face à la Salle Polyvalente	53	0		DISPONIBLE

Les capacités d'accueil du PLU se situent dans des zones équipées en hydrants :

- OAP du calvaire : poteau incendie situé Place du Fougal ou Rue de la Fouant
- OAP du. Chemin du Bru : poteau incendie situé face à la Salle Polyvalente
- OAP de la Route du barrage de Lavalette : poteau incendie situé face à la Salle Polyvalente
- OAP de la Rue de Bourrel : poteau incendie situé face à la Salle Polyvalente
- OAP de la Montée de Saint-Jacques : poteau incendie situé Rue de la Combette
- OAP de la Pouzols - Est : poteau incendie situé au Sud Est du village
- OAP de la Pouzols - Centre : poteau incendie situé au Sud Est du village
- OAP du Chemin de la Moira : poteau incendie situé face au temple



ASSAINISSEMENT

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif, géré en régie, est une **compétence communale**. Elle assure les missions de collecte, transport et dépollution des eaux d'assainissement. La majeure partie des zones urbanisées du territoire bénéficie d'un réseau d'assainissement collectif.

La commune de SAINT-JEURES est équipée de réseaux d'assainissement sur le bourg et les villages de Freycenet, Les Moulins Pouzols, La Jeanne La Gaillarde Charbonnière et Pélinac.

Il y a 393 abonnés à l'assainissement collectif.

	Le Bourg	Freycenet	Les Moulins Pouzols Lallier	La Jeanne La Gaillarde Charbonnière	Pélinac
Linéaire total (ml)	9 460	6 350	4 990	3 140	1 000
Réseau eaux usées (EU)	8 100	4 550	4 990	3 140	1 000
Réseau eaux pluviales (EP)	1 360	1 800			
Réseau unitaire (UN)					
Nb déversoirs d'orage (DO)	1 (Steu)		1 (TP PR)	1 (TP PR)	-
Nb postes relevage (PR)	1	-	1 (Steu)	1	-
STATIONS D'EPURATION					
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux	Lagunage naturel à 2 bassins	Filtre planté de roseaux	Filtre à sable	Filtre à sable
Capacité nominale	300 EH	120 EH	200 EH	100 EH	120 EH
Année de mise en service	2019	1988	2013	1999	1993

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé en décembre 2025. Il est annexé au PLU.

2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour l'assainissement non-collectif, la **compétence dépend de la CC Haut-Lignon** et est gérée en régie. Elle a décidé de confier la gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay. Ce syndicat assure les contrôles (maisons neuves, ventes, installations existantes, ...) sur les 6 communes.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure le contrôle technique des dispositifs d'assainissement non collectif, conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté du 6 mai 1996 et aux articles L. 2224-8 et L. 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

3. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune n'est pas couverte par un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

ORDURES MÉNAGÈRES

La communauté de communes du Haut-Lignon a pris la compétence le 1er janvier 2006 : « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés ». Cette compétence a été déléguée au Syndicat Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) « Entre Monts Et Vallées ». La Communauté de Communes lève une taxe de collecte des ordures ménagères. Un ramassage est effectué aux domiciles tous les lundis pour toute la commune.

Les déchets collectés sont ensuite traités par l’entreprise Atrium à Pagnac.

Le SICTOM a également mis en place 2 déchetteries, une au Chambon-sur-Lignon et une à Dunières.

Le tri sélectif se ramasse en points d’apport volontaire.

Le PLU prévoit de répondre aux besoins de nouvelles constructions uniquement sur le secteur du bourg et sur trois hameaux, ce qui ne devrait pas impliquer de modification de parcours pour la collecte des ordures ménagères.

Le règlement prévoit que les voies publiques ou privées doivent avoir des caractéristiques techniques permettant l’accès des véhicules de collecte des ordures ménagères.